

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 12 Décembre 2021

### **✚ DELIBERATION N° : 2021 12 22-55**

#### **❖ Objet : Approbation Opération + Plan de financement Projet Salle + Mairie**

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état d'avancement du Projet de restructuration de la Mairie et de l'ancienne école.
- Il indique que suite à de nombreux échanges et rencontres sur site avec l'architecte (ATB) et le Bureau d'Etudes (INTECH), un projet a pu être arrêté et chiffré :
- Partie Salle de convivialité :
  - Le projet présenté consiste en la transformation d'une Salle de Classe, du restaurant scolaire et de la cantine attenante en une salle de convivialité ; Un bloc sanitaire aux normes PMR ainsi que de nombreux espaces de rangement sont également inclus dans ce projet.
  - Ainsi rénovée cette salle correspondra alors aux besoins de la commune et permettra notamment d'y développer des activités dans de bonnes conditions.
- Partie Mairie :
  - Le projet présenté consiste en la rénovation de la Mairie actuelle pour y créer un espace de travail adapté à son utilisation.
  - Un bloc sanitaire avec accessibilité PMR sera créé dans l'enceinte de la Mairie actuelle.
  - La deuxième salle de classe sera reliée à la Mairie afin d'y créer une salle de réunion pour le Conseil Municipal pouvant également faire office de salle des mariages.
  - Un bureau pour le Maire sera également créé dans cet espace.
  - Une salle d'archives sera créée dans l'ancien local « garderie ».
  - Le bloc sanitaire existant, attendant à la Mairie, sera détruit et la porte actuelle remplacée par une fenêtre.
- Isolation & chauffage :
  - L'isolation du bâtiment sera entièrement refaite à neuf et le mode de chauffage actuel sera remplacé par des pompes à chaleur réversibles. (Suivant préconisation du SDE)
- Estimation du coût des travaux & subventions :
  - L'APD (Avant-Projet Définitif) a été remis par ATB à la Mairie le 16/12/2021.
  - Le montant estimatif des travaux à l'issue de l'APD est de :
    - 174 000 € HT pour la Partie Salle
    - 151 000 € HT pour la Partie Mairie

- Soit un Total de 325 000 € HT de travaux pour l'ensemble du Projet
- Au regard de l'augmentation sensible du coût des matériaux et afin de faire face à tout surcoût qui pourrait subvenir au cours des travaux, une enveloppe supplémentaire de 10 000 € HT a été rajoutée dans le chiffrage du Projet.
- Vu le Montant estimé des travaux, le coût des honoraires (Architecte + Bureau Technique + SPS + Bureau de contrôle + Etude de sol) peut être estimé à 53 594 € HT.
- M. le Maire indique que suite à ces chiffrages et aux échanges qu'il a pu avoir avec les différents partenaires de la Commune le plan de financement du projet peut être estimé comme suit :

➤ Plan de financement prévisionnel

Ventilation des coûts du Projet		
Intitulé	HT	TTC
Montant travaux Partie Salle	174 000 €	208 800 €
Montant travaux Partie Mairie	151 000 €	181 200 €
Divers / Dépassements	10 000 €	12 000 €
<b>Total Travaux</b>	<b>335 000 €</b>	<b>402 000 €</b>
Honoraires	53 594 €	64 313 €
<b>Total</b>	<b>388 594 €</b>	<b>466 313 €</b>

Répartition des coûts		
Ventilation spécifique (Projet Architectural niveau APD)	HT	TTC
1-dont Travaux de Rénovation énergétique	83 800 €	100 560 €
2-dont Travaux de Mise aux normes PMR (Sanitaires, éclairage, cheminements...)	58 600 €	70 320 €
<b>Autres travaux</b>	<b>182 600 €</b>	<b>231 120 €</b>
Divers / dépassements	10 000 €	12 000 €
<b>Total</b>	<b>335 000 €</b>	<b>414 000 €</b>

Subventions			
Intitulé	Base	Taux	Prévues
DETR 1-Mise aux Normes PMR + 2-Rénov Energétique 40% + 5% de bonification ZRR	142 400 €	45 %	64 080 €
DETR autres travaux (fonctionnalité/distribution...) 30% + 5% Bonification ZRR	182 600 €	35 %	63 910 €
Contractualisation Projets Communaux	388 594 €	25 %	97 148 €
Bonification Contrat territorial (rayonnement territorial)	335 000 €	5 %	16 750 €
Fonds de concours CC Vallée de l'Homme	174 000 €	-	34 800 €
		<b>Total</b>	<b>276 688 €</b>

FCTVA			
Intitulé	Base	Taux	Total
FCTVA	388 594 €	16,404%	<b>63 745 €</b>

<b>Bilan</b>	
Montant Total TTC du Projet (Travaux + honoraires)	466 313 €
Total Subventions + FCTVA	340 433 €
Reste à financer par la Commune	125 879 €
Emprunt Commune	80 000 €
Autofinancement Commune	45 879 €

- M. le Maire indique qu'il revient désormais au conseil Municipal de valider ou non le projet tel qu'il est prévu ainsi que son plan de financement.

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'approuver le Projet tel que décrit par M. le Maire.
- **DECIDE** d'approuver le plan de financement prévu.
- **AUTORISE** Mr Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires au lancement du projet jusqu'à son aboutissement.

**✚ DELIBERATION N° : 2021 12 22-56**

❖ **Objet : Décision modificative du budget principal**

- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- **Vu** le budget de la ville,
- Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021
- **Section de fonctionnement – Dépenses**
  - Chapitre 014 / Article 739223 – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales → Augmentation de 400€
  - Chapitre 022 / Article 022 – Dépenses imprévues → Diminution de 400€

**APRES en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** la décision modificative